

ENQUETE PUBLIQUE

Du 29 avril 2019 au 29 mai 2019

Concernant

LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
sur le territoire de la commune de LOUDUN

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Considérant que :

- Le dossier est détaillé, complet et conforme à la législation.
- Les conditions d'enquête ont respecté la législation en vigueur.
- Les mesures prises démontrent que le public a été particulièrement bien informé de la tenue de l'enquête, notamment par l'affichage mis en place sur le territoire de la commune :
 - o Sur panneaux lumineux
 - o 12 affiches sur les panneaux affichage
 - o 30 affiches sur piquets répartis dans l'agglomération
- Je trouve le projet d'une grande cohérence grâce au diagnostic réalisé par modélisation hydraulique. Les zones à risque d'inondations et les secteurs présentant des problèmes hydrauliques ont été parfaitement identifiés.
- Les solutions retenues sont pertinentes et adaptées au contexte local, en ne privilégiant pas la collecte systématique des eaux pluviales mais la mise en œuvre de dispositifs de rétention des eaux pluviales par plusieurs bassins d'orages disposés à la périphérie de l'agglomération. Ce qui permettra d'intervenir à la source, en amont sur les mécanismes générateurs et aggravants des ruissellements. Le réseau d'eaux pluviales desservant les zones urbanisées est correctement dimensionné et je n'ai pas noté d'insuffisance notable.
- Les solutions retenues permettront de limiter l'apport d'eaux pluviales dans la station d'épuration, ce qui fiabilisera son fonctionnement en cas de fortes pluies
- Le projet a bien pris en compte les zones ouvertes à l'urbanisation. Les obligations imposées par le règlement aux nouveaux propriétaires est en adéquation avec les objectifs du projet.
- Les alternatives proposées sur les nouvelles surfaces imperméabilisées, l'infiltration et le rejet dans un réseau avec régulation, permettront une gestion adaptée des eaux pluviales sur les nouveaux aménagements par la maîtrise de l'imperméabilisation et la limitation du ruissellement des nouvelles zones constructibles en privilégiant le traitement des eaux de pluie au droit de futures constructions.
- La hiérarchisation des actions me semble cohérente. L'importance et le montant estimé des travaux (de l'ordre de 15000 k€) a conduit les services de la mairie à mettre en œuvre un

programme d'investissements pluriannuels judicieux pour la mise en œuvre des travaux, à savoir :

- En priorité la sécurisation des zones sensibles afin de privilégier la diminution des risques liés à la présence de bassins agricoles en amont de la ville et la création d'artères principales de transfert des eaux pluviales
 - Dans un second temps : des travaux portant sur l'amélioration au quotidien et sur la disconnexion des surfaces actives les plus importantes
 - Et dans un troisième temps, les opérations de restructuration ou de réaménagement
- Les dispositions préconisées me semblent suffisantes pour atténuer l'impact de l'urbanisation future sur les débits de rejet des eaux pluviales.
 - Le projet a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, laquelle a décidé d'une dispense d'évaluation environnementale
 - Le projet est compatible avec les dispositions du PLU de la commune de LOUDUN
 - Les actions engagées vont permettre de mettre en place des modes d'assainissement les mieux adaptés au contexte local, elles devraient à terme éviter les problèmes déjà rencontrés. Le zonage d'assainissement eaux pluviales répond donc au souci de maîtrise du ruissellement des eaux pluviales, il contribue à la préservation de la qualité des milieux naturels et à la sécurité des habitants.

**En conséquence j'émet un
AVIS FAVORABLE
au projet de révision du zonage d'assainissement pluvial
sur le territoire de la commune de LOUDUN**

Fait le 20 juin 2019
Le commissaire enquêteur

